

AVIS PUBLIC

Adoption du budget de l'année 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tiendra une séance extraordinaire le **lundi 14 décembre 2020, à 19 h 30,** à la **maison de la Justice** située au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond afin d'adopter le budget pour l'année 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget et le programme des immobilisations conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La séance ordinaire du conseil municipal suivra immédiatement après la levée de la séance d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations ce même soir.

Donné le 23 novembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA